



FICHE ACTION 3 : les ASL en quartiers Politique de la Ville et quartiers de veille

Domaine : Apprentissages linguistiques

Nom de l'action : Ateliers Socio-Linguistiques à visée socialisante

Objectifs de l'action :

Objectif général : Accompagner l'accès à l'autonomie des participants dans leur environnement, par une meilleure maîtrise de la langue française

Objectifs spécifiques :

Les ASL à visée socialisante permettent aux personnes :

- D'appréhender la société d'accueil à travers ses codes et ses valeurs,
- D'acquérir ou de renforcer les compétences langagières nécessaires pour communiquer dans des situations de la vie courante,
- D'acquérir les compétences techniques et organisationnelles permettant d'accéder à leurs droits et d'accomplir leurs obligations du quotidien.

Selon les besoins repérés :

- D'accompagner les personnes dans les premières étapes vers l'insertion professionnelle
- D'appréhender l'organisation éducative dans laquelle évolue leur(s) enfant(s)

Moyens de l'action :

Moyens humains :

- Une équipe de direction (DG, DRH, RAF, chargé de développement et qualité) en charge de l'ingénierie de formation, financière et de la gestion des RH nécessaires au projet
- Une coordinatrice de pôle, chargée de la gestion du projet, de la gestion d'activité et de l'encadrement de l'équipe, des relations avec les partenaires et de la coordination de l'action
- Une coordinatrice de parcours chargée du suivi individualisé des parcours d'intégration professionnelle et sociale
- Une équipe de formateurs formés à la démarche pédagogique mise en œuvre sur les actions socialisantes à composante langagière et dotés d'une expérience significative sur ce type d'actions

Moyens matériels et logistiques :

- Partenariat avec les structures de quartier suivantes : Maisons d'éducation Populaire La maison-Phare à Fontaine d'Ouche, l'Essentiel-le aux Grésilles, la Turbine à Talant, la Maison de l'Emploi à Longvic, la MJC / centre social de Chenôve pour la mise à disposition de locaux.

- Matériel pédagogique propre au CESAM, dont une flotte de tablettes numériques permettant l'organisation d'ateliers digitaux.

Moyens financiers (autres aides publiques ou privées) :

- Financements par l'Etat BOP 147 et BOP 104 (politique de la Ville)
- Financements complémentaires par les Communes

Description de l'action :

Ateliers collectifs d'apprentissages linguistiques permettant le développement des compétences langagières, tant orales qu'écrites.

9 ateliers par an : 2 plages de 3 heures par atelier.

Durée de l'action :

Tout au long de l'année hors vacances scolaires
Entrées sorties permanentes

Lieu(x) de déroulement de l'action :

- 2 ateliers à la MJC/ Centre social à Chenôve
- 3 ateliers à l'Essentiel-le, quartier des Grésilles, à Dijon
- 2 ateliers à la Maison-Phare, quartier Fontaine d'Ouche, à Dijon
- 1 atelier à la Turbine, Talant
- 1 atelier à la Maison de l'Emploi, Longvic

Publics visés (tranches d'âges, sexes, origines géographiques...) :

Toute personne de plus de 18 ans habitant le quartier, voire personne résidente des centres d'accueil des migrants proches de la structure

Nombre de bénéficiaires :

Moyenne de 14 personnes présentes par atelier pour 16 personnes inscrites

Durée de parcours minimum de 5 mois lors de la contractualisation. Les suites de parcours permettront de libérer des places qui seront attribuées à de nouveaux bénéficiaires.

Le nombre de bénéficiaires sera donc déterminé par la durée des parcours.

Tarifs pratiqués : gratuité

Partenaires : Structures d'accueil, partenaires de l'accompagnement social, professionnel, médical, organisations locales culturelles et de loisirs, centres d'accueil et d'hébergement du quartier ou proches.

Critères d'évaluation :

- Nombre de bénéficiaires
- Profils des bénéficiaires
- Durée de participation aux ateliers
- Nombre de suites de parcours
- Nombre d'intégrations sur des actions non spécifiques à des personnes de langue étrangère
- Mesure de l'écart de compétence entre l'entrée et la sortie de l'atelier

Budget annuel de l'action : 147 620 € pour 2023, 147 620 € pour 2024, 147 620€ pour 2025

Années 2023 à 2025	Répartition financière annuelle des partenaires
Dijon Métropole (Contrat de Ville)	36 736 €
Ville de Dijon (Contrat de Ville)	60 170 €
TOTAL annuel	96 906 €

ASL QPV CESAM		2023 Prévisionnel	2023 Prévisionnel
CHARGES		PRODUITS	
60 - Achat	0,00	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestation de services	0,00
Prestations de services		Ventes	
Achats matières et fournitures		73 - Dotations et produits de tarification	0,00
Autres fournitures		Tarifications	
61 - Services extérieurs	0,00	74 - Subventions d'exploitation	144 000,00
Locations		Politique de la Ville/P147	9 000,00
Entretien et réparation		Etat / BOP 104	13 000,00
Assurance		Autres ministères	
62 - Autres services extérieurs	3 240,00		
Rémunérations intermédiaires, honoraires		CRBFC	
Publicité, publications		Département	
Déplacements, missions	3 240,00	Conseil départemental Côte d'Or	
Services bancaires, autres		Intercommunalité : EPCI	
63 - Impôts et taxes	8 524,00	Dijon métropole	36 736,00
Impôts et taxes sur rémunérations	8 524,00	Commune	
		Ville de Dijon	60 170,00
64 - Charges de personnel	115 051,00		
Rémunération des personnels	89 693,00	Ville de Longvic	6 500,00
Charges sociales	25 358,00	Ville de Chenove	13 000,00
Autres charges de personnel		Ville de Talant	6 500,00
65 - Autres charges de gestion courante	0,00	75 - Autres produits de gestion courante	0,00
Autres charges de gestion courante		Dont cotisations, dons manuels	
66 - Charges financières	0,00	76 - Produits financiers	0,00
Charges financières		Produits financier	
67 - Charges exceptionnelles	0,00	77 - Produits exceptionnels	0,00
Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements et provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	0,00	78 - Report ressources non utilisées d'opérations antérieures	0,00
Dotations et provisions et engagements		Reports des années antérieures	
Charges indirectes	20 805,00	79 - Transfert de charges	0,00
Charges fixes de fonctionnement	20 805,00	Transfert de charges	
		Autofinancement	2 714,00
TOTAL CHARGES	147 620,00	TOTAL PRODUITS	147 620,00
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0,00	87 - Contributions volontaires en nature	0,00
860 - Secours en nature	0,00	870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition biens et services	0,00	871 - Prestations en nature	
862 - Prestations	0,00		
864 - Personnel bénévole	0,00	875 - Dons en nature	
TOTAL GENERAL CHARGES	147 620,00	TOTAL GENERAL PRODUITS	147 620,00